



Visa de retour après expiration de titre de séjour

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis étudiant Libanais en 4eme année école d'ingénieur ECE à paris; J'ai passé pendant les vacances d'été au Liban.

Suite à un accident de voiture au Liban, j ai été hospitalisé de plusieurs fractures et je suis tjrs à Beyrouth sous traitement et qui peut durer encore un mois. Ma question concerne mon retour en France car ma carte de séjour expire en fin du mois d'octobre et je demande comment faire pour pouvoir rentrer en France et quelle sont les conditions et les papiers pour obtenir rapidement le visa de retour après fin octobre, est ce qu il y a des textes de lois qui facilitent mes démarches et les délais (peut être il faut agir auprès de l'ambassade avant l'expiration de ma carte de séjour) sachant que je suis inscrit en 4 eme année ingénieur et mon logement est tjrs assuré à paris.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La délivrance d'un visa de retour relève des autorités consulaires mais elles n'ont aucune obligation de la faire.

Bien évidemment il serait plus judicieux de faire cette demande avant que votre titre de séjour soit expiré (et même avec un visa de retour vous devriez rentrer en France avant l'expiration)car sans cela aucun visa ne vous sera délivré puisque juridiquement vous n'aurez plus de titre pour résider en France.

Je comprends parfaitement votre situation. Si vous l'expliquez au consulat il est possible qu'ils acceptent de vous délivrer un visa.

Cordialement